



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 19 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le treize avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, Mme Elodie Simoes, M. Damien Metzlé, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Bruno Larbaneix, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 09

M. Frédéric Hucheloup à M. Damien Metzlé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Elodie Simoes, M. Bruno Drevon à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny à Mme Chrystelle Coffin, Mme Valérie Péresse à M. Jean-Pierre Conrié, M. Arnaud Bertrand à M. Omar N'Dior, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à M. Philippe Ferret, M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Absent non représenté : 01

M. Amroze Adjuward.

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2023-04-19/53

Objet : aménagement d'un espace Beach-volley au stade Jean de Nève - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2023-04-19/53

Objet : aménagement d'un espace Beach-volley au stade Jean de Nève - Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport.

LE CONSEIL MUNICIPAL

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la note de service de l'Agence Nationale du Sport n° 2023-Plan 5000-ES-01 du 27 décembre 2022 relative à la mise en œuvre du Plan 5 000 terrains de sport,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités – Qualité de vie, réunies en séances le 11 avril 2023,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite aménager un espace Beach-volley couvert au stade Jean de Nève, comprenant trois terrains,

CONSIDÉRANT que l'Agence Nationale du Sport a décidé, dans la perspective de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en France et son héritage, de mettre en œuvre le dispositif « Plan 5000 terrains de sport » pour encourager le développement des équipements sportifs,

CONSIDÉRANT que la Commune souhaite bénéficier du soutien de l'Agence Nationale du Sport pour réaliser ce projet,

ENTENDU l'exposé de Madame Elodie Simoes, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

SOLLICITE, auprès de l'Agence Nationale du Sport, une subvention comprise entre 50 % et 80 % du montant HT des travaux d'aménagement de l'aire de Beach-volley couverte.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, ainsi que tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 19 avril 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20230419-DEL_23_04_19_53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/04/2023

Acte affiché du 25/04/2023 AU 26/06/2023.